

The logo for 'la cgt' is positioned in the top left corner. 'la' is written in a black, cursive script, while 'cgt' is in a bold, red, sans-serif font.

Culture  
SGPA

Février 2012

# ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie  
[www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

**Edito**

## **En finir avec la loi de 2003**

Si la loi de 2001 comportait de réels défauts, ceux-ci ont été mis très rapidement en exergue par les parlementaires, non pas dans le but de les corriger, mais dans l'unique objectif d'en finir avec le service public de l'archéologie. Depuis la loi de 2003, la maîtrise d'ouvrage est confiée aux aménageurs et les entreprises privées peuvent se développer grâce au concept du moins-disant.

Des « sociétés d'archéologie » ont donc pu se livrer au jeu de la concurrence dans les plus élémentaires règles de l'art : gagner des « marchés » en réalisant des profits. Rapidement, la recette miracle pour optimiser ce double objectif s'est imposée : cumuler dumping scientifique et dumping social.

En 2003, Les parlementaires ont décidé de mettre l'économie de marché « au service » de l'archéologie préventive.

En 2012 le bilan est accablant : c'est bien à l'archéologie et à ses personnels que l'on impose d'être au service de l'économie de marché.

Ce qui reste du service public n'a pas échappé à la règle. À l'Inrap, le bilan scientifique et le bilan social sont sans cesse priés de s'écraser devant le bilan comptable. Les collectivités territoriales précarisent à tour de bras pendant que les réductions d'effectifs dans les SRA attaquent dangereusement le niveau de prescriptions archéologiques, gage d'une bonne politique patrimoniale et scientifique.

Il est donc urgent d'en finir avec la loi de 2003 et avec la concurrence. L'État doit prendre ses responsabilités en reprenant à son compte la maîtrise d'ouvrage des opérations archéologiques.

Le choix des opérateurs doit être effectué sur des critères scientifiques.

Le mobilier archéologique doit relever de la propriété collective qui doit en avoir la responsabilité, tant dans le traitement que dans la conservation.

### **En finir avec l'austérité !**

Se battre pour la reconquête du service public, cela passe par des actions comme celles du 8 février (voir p.2 et 3), mais cela nécessite également d'agir avec toutes celles et tous ceux qui, comme nous, subissent des politiques régressives menées de façon extrêmement coordonnées à l'échelle européenne. Ce 1<sup>er</sup> mars les chefs d'état européens s'apprêtent à nous concocter un traité visant à amplifier et à généraliser l'austérité partout en Europe.

Les syndicats européens ont décidé d'organiser une journée d'action la veille du sommet des chefs d'état.

**LA CGT S'INSCRIT DANS CETTE ACTION EN APPELANT L'ENSEMBLE DES SALARIES À DECIDER DE LA GREVE LE MERCREDI 29 FEVRIER ET À PARTICIPER AUX MANIFESTATIONS QUI SERONT ORGANISÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE**

# Actualité    **Archéologie : La Confédération Générale du Travail communique !**

*Suite à l'action du 8 février 2012 des personnels de l'Inrap et des SRA, la Confédération Générale du Travail a publié sur son site internet [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr), un communiqué (ci-dessous) le 13 février se faisant l'écho des revendications des personnels du service public de l'archéologie. Cette exposition nationale de la lutte des archéologues du service public est non seulement une reconnaissance de la légitimité des revendications des personnels mais aussi un coup de semonce envers le Ministère de la Culture qui se doit d'agir et de faire d'autres propositions pour le service public de l'archéologie.*

Archéologues de l'Inrap et des SRA

## **En grève pour l'emploi et les missions publiques**

lundi 13 février 2012, par [F. Dayan](#)

Le mercredi 8 février, les archéologues du service public de l'archéologie de l'Inrap (Institut national de recherches archéologiques préventives) et des SRA (Services régionaux de l'Archéologie) étaient en grève. 200 d'entre eux ont mené à cette occasion une opération d'occupation de l'exposition « la France en relief » dans la nef du Grand palais et ont fait une opération entrée gratuite pour l'ensemble des visiteurs.

Depuis 2003, l'ouverture à la concurrence des fouilles archéologiques a entraîné une détérioration de la réalisation de la recherche archéologique et des conditions de travail. Les archéologues demandent une reprise en main de l'attribution des marchés de fouilles par l'Etat pour que le choix des intervenants se fasse selon la qualité scientifique des travaux et non selon le critère du moins-disant financier.

Aujourd'hui :

Faute d'une organisation convenable de l'activité, les archéologues CDI de l'Inrap, sous couvert de rentabilisation financière, sont déplacés aux quatre coins de la France, au mépris de leur vie de famille et de leur territoire de recherche et leur domaine d'étude.

Alors que le gouvernement cherche à résorber les emplois précaires dans la Fonction publique, les archéologues sous contrat CDD de l'Inrap n'ont plus aucun espoir d'accéder à un emploi permanent alors qu'ils ont plusieurs années de CDD derrière eux ; ils sont mis brutalement au chômage. Ils exigent des emplois CDI pour les archéologues de l'Inrap.

Pour assurer les missions de protection du patrimoine archéologique sur l'ensemble du territoire national, le ministère de la Culture doit recruter des personnels pour effectuer ses missions dans les directions régionales des affaires culturelles.

Par cette grève les archéologues publics entendent ainsi rappeler au ministère de la Culture ses obligations d'intervention dans le domaine patrimonial et scientifique sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin mais aussi éviter toute nouvelle dégradation de leurs conditions de travail et exiger des emplois pérennes en nombre suffisant pour réaliser leurs missions de service public.

---

## **Journée du 8 février, une mobilisation forte... pour des réponses timides !**

*La journée du 8 février du fait de la mobilisation des personnels que ce soit à Paris, pour l'opération gratuite de l'exposition « La France en relief » au Grand Palais (première manifestation de la très controversée Maison de l'Histoire de France, le projet culturel du quinquennat Sarkozy), ou en région a permis de faire avancer un certain nombre de revendications. Toutefois, il est à noter le... (lire la suite p.3)*

# Journée du 8 février, une mobilisation Inrap forte... pour des réponses timides ! (suite)

(suite de la p.2)...mutisme du cabinet du Ministre, qui après avoir diligenté la Direction générale des Patrimoines pour recevoir une délégation des personnels et de leurs représentants le soir du 8 février, n'a toujours pas programmé une réunion de négociation avec les organisations syndicales. Ont-ils bien pris la mesure des problèmes et la colère des personnels ?

## Recadrages sur les très grands déplacements...

► Outre le fait que le cabinet a recadré la direction de l'Inrap en déclarant devant les OS que « *malgré la mobilité statutaire des agents de l'Inrap, la loi ne doit pas être appliquée dans toute sa rigueur juridique* », il a été demandé à la direction de l'Inrap « *de faire preuve d'intelligence sur le traitement des situations individuelles* »... ne pas rire svp !

► Autre signe que nous nous sommes fait entendre, la direction de l'Institut a déclaré lors du CHSCT-central du 15 février avoir donné comme instruction aux directions interrégionales, de privilégier une affectation locale des personnels non affectés dans la mesure où ils pourraient aider à faire avancer les rapports en retard. Enfin un peu de bon sens !

## Relance des contrats CDD ?

► De plus, il semblerait que sur plusieurs grands travaux et dans quelques directions interrégionales le recours à des personnels sous contrat CDD a été relancé. Pression de la rue et pression opérationnelle, la direction générale semble avoir compris qu'il n'était pas possible du jour au lendemain de déstructurer le travail de planification des équipes réalisées depuis des semaines voire des mois !

► Il ne faut toutefois pas se leurrer, le recours aux personnels sous CDD n'a lieu que s'il ne peut pas être fait appel à un agent CDI disponible, même d'une autre interrégion... tout cela en toute intelligence !!

## Mesure concrètes pour accroître l'activité de fouille de l'Inrap.

► Sur ces revendications, aucune décision concrète n'a été annoncée. On comprend bien la difficulté de répondre autre chose que « *il faut attendre les effets du plan reconquête aménageurs* »... car le problème de fond est bien la mise en concurrence commerciale des fouilles d'archéologie préventive et donc la loi de 2003. Il est clair qu'au vu des difficultés rencontrées par le ministère pour faire accepter par sa majorité à l'Assemblée nationale, et ce malgré un arbitrage favorable de Matignon, sa réforme de la redevance d'archéologie préventive en décembre dernier, revenir sur la loi de 2003 est au-dessus de leurs possibilités... aveux de faiblesse ! Il est grand temps que la roue tourne !

## Résorption de la précarité

Le débat sur cette question était renvoyé à la 1ère réunion de négociation avec les OS qui s'est tenue le 17 février et dont la date avait été communiquée le lendemain du dépôt du préavis de grève pour le 8...

## 22 y'a les archéo !

Entre bunkérisation de l'immeuble du ministère par les CRS et l'ampleur de la délégation du ministère (pas moins de 13 personnes de la Direction générale du Patrimoine, du secrétariat général du ministère et de la direction de l'Inrap), il est clair que la journée de grève et d'actions du 8 était dans la tête de tous... mais peut-être pas encore assez !

Après une grande déclaration du Directeur général des Patrimoines présentant les grandes lignes des « propositions », les OS ont eu le droit à un beau discours technocratique relatant formules mathématiques et décomptes gestionnaires de jour/homme. Tout cela pour savoir : « *comment qu'on doit calculer le besoin permanent à l'Inrap* »... Entre autres, seraient exclus les diags et les fouilles des grands travaux et puis on retiendraient 5%, mais pas sur les jours recherche et valorisation. Et puis, on ferait la moyenne des 4 années passées pour les fouilles au niveau national, mais on regarderait aussi au niveau des directions interrégionales... il y a de quoi se prendre la tête ! A croire qu'il faudra bientôt créer un logiciel informatique du type SGA ou ARP pour définir le besoin permanent de l'Institut. **Pour la CGT c'est beaucoup plus simple, les 200 équivalent temps plein (ETP) CDD utilisés depuis 2007 correspondent à du besoin permanent !!**

## Et les personnels précaires dans tout cela !

Entre les fonctionnels qui seraient exclus du calcul en attendant une éventuelle réorganisation des directions interrégionales (on attend toujours le bilan de la réorganisation de la DIR CIF...) et les autres dont les situations individuelles seraient à voir avec l'Inrap (sic !), il apparaît évident que pour le ministère, la précarité ne se juge pas en terme de responsabilité juridique de l'employeur, mais en j/h voire, au mieux en ETP... Et le droit dans tout cela ?

**La CGT a exigée que pour la prochaine réunion, fixée au 19 mars, l'administration lui fournisse préalablement les états de service par agent...**

**Histoire de parler concrètement des personnels et de leurs situations !!**



# Le Droit des agents

## **Améliorer les garanties Mutuelle et prévoyance**

**L'année 2012 verra le renouvellement du marché mutuelle et prévoyance de l'Inrap. La mutuelle couvre les dépenses complémentaires de santé qui ne sont pas ou plus prises en charge par la sécurité sociale et la prévoyance assure les garanties en cas de décès, invalidité ou incapacité et leurs conséquences.**

**L'ensemble des deux couvertures – mutuelle et prévoyance – concernent les personnels de l'Inrap et leurs ayants-droits - conjoints, conjointes et enfants - soient aux alentours de 4500 personnes en tout. Ce n'est pas une mince affaire. C'est pourquoi la CGT a demandé à l'Institut d'ouvrir des négociations avec les OS préalablement au renouvellement du marché. Un cycle de négociation a débuté le 31 janvier.**

### **Mutuelle**

#### **Améliorations de la mutuelle**

► Les comptes de la mutuelle sont en partie équilibrés et permettent ainsi des améliorations au fil de l'eau afin que les restes à charge des personnels soient limités. Ce qui, dans le contexte actuel est précieux.

La difficulté repose sur les politiques gouvernementales actuellement menées et qui aboutissent à un important désengagement de la sécurité sociale au "profit" des mutuelles qui se voient prendre ce relais, non seulement onéreux, mais aussi sortant de leurs champs de compétence.

► La CGT a demandé des améliorations au fil de l'eau des garanties mutuelles afin que les restes à charge - ce que l'agent a à payer après remboursements de la sécurité sociale et de la mutuelle - des agents soient toujours limités.

#### **Précarité et mutuelle**

► Pour la mutuelle, normalement en 15 jours l'agent CDD peut en bénéficier dès qu'il s'est inscrit. D'expérience, les loupés sont trop nombreux et trop préjudiciables aux personnes précaires qui attendent parfois de longues semaines leur carte de mutuelle. La direction est bien consciente de ces difficultés.

► La CGT a demandé à la direction de faire le nécessaire auprès de la mutuelle pour que l'affiliation à celle-ci soit beaucoup plus rapide et conforme aux engagements de la mutuelle.

► Aujourd'hui, les agents sous CDD peuvent bénéficier de l'affiliation à la mutuelle que pendant six mois après la fin de leur contrat, ce qui accentue encore plus leur situation de précarité en matière de

besoins de santé.

► La Cgt a demandé que l'affiliation à la mutuelle après la fin du contrat puisse être étendue à un an afin de réduire, au moins sur les besoins fondamentaux tels ceux de la santé, leur situation de précarité.

#### **Retraite et mutuelle**

► La loi oblige les employeurs à prévoir des garanties pour les personnels qui partiraient à la retraite.

► La CGT a demandé que ces garanties ne soient pas négligées dans toute la procédure de marché afin que les agents qui partiraient à la retraite puissent bénéficier, s'ils le désirent, d'une protection sociale complémentaire.

### **Prévoyance**

► Garantir contre les accidents de la vie - décès, invalidité et incapacité - et ses conséquences est le rôle de la prévoyance. Les personnels de l'Inrap bénéficient de ces garanties, qui ces dernières années se sont révélées indispensables au regard du nombre de décès et d'invalidité notamment.

#### **Maladie et perte de rémunération**

► Si les garanties de prévoyance permettent à l'agent de maintenir sa rémunération nette pendant trois mois, le passage du plein au demi traitement est souvent périlleux en raison d'un décalage entre la réalité vécue par l'agent, celle de l'administration et enfin celle de la prévoyance.

► La CGT a demandé, de nouveau, à la direction de l'Inrap de tout mettre en œuvre pour assurer aux personnels un meilleur maintien du salaire en cas de maladie ou accident. Il existe encore aujourd'hui des situations délicates, voire dramatiques, où les personnels, en plus d'être en maladie, se retrouvent sans le sou. Souvent, ceci est dû à une mauvaise information entre les

différentes parties mais aussi à un manque de moyen pour les services en charge de ces questions.

#### **Précarité, mobilité et prévoyance**

► La CGT a aussi demandé pour les agents CDD une prise en charge des garanties dès le premier jour du contrat dans la mesure où l'agent bénéficie aussi des indemnités journalières de la sécurité sociale.

► Enfin pour les CDI en congé sans solde, pour convenance personnelle, mobilité, etc... la direction considère qu'ils ne peuvent bénéficier des prestations de la prévoyance, ce que conteste la CGT.

► La CGT a demandé, en tout état de cause, que ces personnels CDI puissent aussi bénéficier des garanties prévoyance quelque soit leur positionnement statutaire.

#### **Revalorisation des garanties**

► Les prestations prévoyance versées aux personnels en invalidité ou encore la rente éducation pour les enfants des agents décédés ou en invalidité 3<sup>e</sup> catégorie ne sont pas revalorisées. Au fil des années, en raison de la cherté de la vie, ces prestations n'assurent plus les besoins qu'elles devraient couvrir.

► La CGT a demandé que le montant de ces garanties soient revalorisées afin que leurs couvertures correspondent à la réalité de la vie et ses besoins.

#### **Et maintenant !**

► Sur toutes ces questions, l'unité syndicale n'est pas une difficulté et les négociations qui se sont ouvertes avec la direction vont se poursuivre dans les prochaines semaines, la direction étant consciente des améliorations à faire.

**Dans tous les cas faites nous remonter toutes vos difficultés et toutes vos suggestions !**

**Bulletin d'adhésion au SGPA CGT**

Février 2012

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Région : .....

Tel : ..... Email : ..... INRAP SRA Autre : .....

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : [sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr](mailto:sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr)

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>